



# *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

---

## **EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2017, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

Le directeur général, Gaétan Perron, Annie-Claude Turgeon, directrice générale adjointe, Bibiane Leclerc secrétaire-trésorière adjointe ainsi que l'agente de développement, Nadja Guay sont aussi présents.

-----

### **7.1.1 Registre public des déclarations des élus**

Le directeur général mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis novembre 2016.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.<sup>i</sup>

-----

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Ce 17 janvier 2019

\_\_\_\_\_  
Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

<sup>i</sup> Envoyé avec registre à Pierre Poulin du MAMOT le 12-12-2017